

**COMMUNE DE TRONGET****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

République Française  
Département de l'Allier  
Arrondissement de Moulins

Date de convocation :  
13/06/2024

Nombre de conseillers :  
En exercice : 14  
Présents : 13  
Votants : 14

*Le quorum étant atteint, le  
Conseil Municipal peut  
valablement délibérer.*

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi 27 juin à 20h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni salle de la Mairie sise 8 passage de la mairic, en session ordinaire, sous la présidence du Maire, Jean-Marc DUMONT.

Présents : Patrick AMATHIEU, Elena BARANSKI, Laurent BRUN, Daniel CANTE, Alain DETERNES, Jean-Marc CARTE, Jean-Marc DUMONT, Audrey GERAUD, Stéphane HERAULT, Pascal RAYNAUD, Patricia RAYNAUD, Sylvain RIBIER, Franck VALETTE, Annie WEGRZYN

Excusés : Laurent BRUN

Pouvoirs : Laurent BRUN à Pascal RAYNAUD

Secrétaire de séance : Stéphane HERAULT

---

**Convention relative à l'entretien des poteaux incendie par le SIVOM RGA  
2023-2025  
N°30/2024**

---

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'entretien des Poteaux Incendie (PI) sur le territoire de la commune de Tronget est assuré par les services du SIVOM Rive Gauche Allier.

En effet, le Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie précise que chaque PI doit faire l'objet d'un contrôle annuel qui relève du budget général de la commune et que, plus généralement, la défense extérieure contre l'incendie relève de l'autorité du Maire.

La convention actuelle étant arrivée à échéance, le SIVOM RGA a transmis un projet de convention pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2025.

Monsieur le Maire donne lecture dudit projet de convention.

Monsieur Alain DETERNES, en tant que Président du SIVOM RGA, ne prend pas part au vote.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :**

- **de confier au SIVOM RGA l'entretien des poteaux incendie de la commune pour la période 2023/2025,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention transmise par le SIVOM RGA.**

ONT VOTE POUR : 13  
ONT VOTE CONTRE : /  
SE SONT ABSTENUS : /  
ACTE EXECUTOIRE  
Reçu par le représentant de l'Etat le 28/06/2024  
et publié le 28/06/2024

Pour extrait conforme au registre des délibérations du  
conseil municipal,  
Fait à Tronget, le 28/06/2024

Le Maire,

  
**Jean-Marc DUMONT**